



Communiqué de presse du Forum Asile et Migrations, le vendredi 17 juillet 2009

SANS-PAPIERS : UN ACCORD FLOU SUR DES CRITÈRES DE RÉGULARISATION AURA INÉVITABLEMENT UN « EFFET BOOMERANG »

Le Forum Asile et Migrations prend acte du remaniement ministériel et espère que ces changements permettront enfin de sortir du blocage sur la question de la régularisation. Il est essentiel d'arriver maintenant à un accord établissant très clairement les critères de régularisation tels que définis dans l'accord de gouvernement de mars 2008. Faute de quoi cette question reviendra comme un boomerang à la figure des ministres concernés.

Le Forum Asile et Migrations (FAM) espère que la nomination d'une nouvelle personne en charge de l'asile et de l'immigration permettra d'aboutir dans le dossier de la régularisation des sans-papiers.

Mais, plus qu'une question de personne, l'essentiel est d'avoir un bon accord sur une circulaire définissant clairement les critères de régularisation reprenant les catégories définies dans l'accord de gouvernement de mars 2008.

Cet accord visait plus particulièrement les catégories suivantes :

- les personnes qui peuvent démontrer un ancrage local durable en Belgique (sont visés ici la connaissance d'une des langues nationales, le parcours scolaire et l'intégration des enfants, le passé professionnel et la volonté de travailler, la possession des qualifications ou des compétences adaptées au marché de l'emploi)
- les personnes qui séjournent en Belgique depuis des années en raison d'une longue procédure d'asile, en ce compris le recours au Conseil d'État et/ou la demande d'autorisation de séjour (de cinq ans ou de quatre ans pour les familles avec enfants en âge de scolarité)
- les personnes qui séjournent durablement en Belgique depuis le 31 mars 2007 et qui ont une offre de travail ferme, via une opération de régularisation unique.

Pour le FAM, il est important de rappeler que cet accord ne prévoit en aucune façon une régularisation massive mais bien une appréciation au cas par cas de la situation des personnes. Nous regrettons que des projections chiffrées farfelues circulent dans la presse néerlandophone. A la veille de ces discussions, plus qu'un débat sur les chiffres, c'est un débat de fond sur la situation des personnes sans-papiers que nous attendons.

Si le résultat des discussions de ce week-end devait rester flou et ne pas établir avec précision les différents critères de régularisation, cette question reviendra, tel un boomerang, à la figure des ministres concernés et empoisonnera inévitablement la vie du gouvernement dans les prochaines semaines. Précisément la situation que nous connaissons depuis mars 2008 date à laquelle a été signé l'accord de gouvernement.

Contact: Malou Gay, Directrice-adjointe du CIRÉ : 0475 44 81 87